



AVIS DE PROMULGATION

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N^o R2025-791

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Bonaventure, le 2 juin 2025:

R2025-791 modifiant le plan d'urbanisme

Ce règlement a pour objet d'ajouter deux objectifs au plan d'urbanisme, concernant les îlots de chaleur et la mise en place d'un programme de revitalisation.

Ce règlement est disponible au bureau du soussigné, situé au 127, Louisbourg, Bonaventure, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Bonaventure, ce 23 juin 2025

André Pineault,
Directeur général et greffier